



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-deux mai 2025.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 24 avril 2025

Marché de nettoyage des locaux communaux

- **DE LANCER** les consultations nécessaires ;
- **DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce projet.

Redevance d'occupation du domaine public de la Commune

- **DE FIXER** le montant de la redevance de la convention d'occupation temporaire qui sera établie entre la Commune et LIDL, relative à la mise à disposition du Site de Compensation sis, à Ecole Sainte Scholastique - 2G Rue Sainte-Scholastique, 57310 Guénange, à 500€ soit 2€ le m² pour une surface de 250m² occupée pour la durée de la convention ;
- **SIGNER** tous documents relatifs à ce projet.

Lancement d'une enquête préalable à l'aliénation d'un chemin rural

- **DE PRESCRIRE** une enquête préalable à l'aliénation du chemin rural situé « Grosse Vauverte », cadastré section 7 n°153 d'une contenance de 6a95ca, devenu impraticable suite à l'exploitation d'une gravière, ouverte pour une durée de quinze (15) jours consécutifs.
Conformément à l'article R161-25 du Code rural, un registre d'enquête sera mis à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête. L'ouverture et la clôture de l'enquête seront annoncées par voie d'affichage et, publié au recueil des actes administratifs,
- **DE DÉSIGNER** deux conseillers municipaux, en qualité de commissaires-enquêteurs chargés de recueillir les observations du public, de les inscrire au registre et de rédiger un rapport à l'issue de l'enquête.

Création d'une voie communale dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain

- **D'APPROUVER** la dénomination de la rue saint Matthieu qui desservira les logements à destination des jeunes et les différentes cellules de la maison de santé et de services, dans le cadre des permis d'aménager et de construire, et sera intégrée dans le domaine public communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la création de cette nouvelle voie communale

Acquisitions de parcelles rue de la Moselle

- **D'ACQUÉRIR** les parcelles cadastrées section 5 N°185,184,183,182 (en cours d'inscription suite au PVA établi par Monsieur Paul CHAUVANT Géomètre à Thionville) d'une contenance totale de 7a97ca au prix de **25 000 €** ;
- **DE CONFIER** cette transaction foncière à Maître Raphaël PORTA, notaire à Thionville ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte, droits et honoraires du Notaire ;
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents.

Convention de groupement de commande – Mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au Système d'Information Géographique (SIG)

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Guénange au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au Système d'Information Géographique (SIG)
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat du service dédié aux solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au système d'information géographique (SIG) (jointe en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

Organisation du temps de travail au sein de la collectivité

- **DE REVOIR** son protocole d'accord relatif au temps de travail.

Modification RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

- **FIXER** les nouveaux montants maximums annuels par catégorie tels que présentés précédemment.

Convention de mise à disposition d'un agent de propreté de la ville de Guénange auprès de la CCAM

- **SIGNER** la convention de mise à disposition du personnel ;
- **ADRESSER** semestriellement à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan les demandes de remboursements correspondant au montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition.

PREND ACTE

Tirage Jury Criminel 2026

- La composition des membres pour le jury criminel s'est faite par informatique.

Le Maire,
Pierre TACCONI

